

**Cent soixante-quatrième session du Conseil – procédure à suivre pour la
correspondance écrite**
Point 13: Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

Réponse du Secrétariat aux questions écrites du Conseil

1. Le Secrétariat se félicite des observations reçues au sujet du document intitulé *Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO* (CL 164/INF/4). Il en a pris bonne note.
2. Une question a été posée au sujet de la stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de données, adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), et de ses incidences pour la FAO (CL 164/INF/4 WA1). Il convient, à cet égard, de noter que le renforcement de la production de statistiques en temps réel sous-tend la stratégie et, plus particulièrement, les nouvelles capacités essentielles en matière d'analyse de données et d'accès aux données. Les statistiques en temps réel peuvent fournir des informations à jour et exploitables qui concernent non seulement la situation telle qu'elle se présente à un moment précis mais aussi ses principales causes et les solutions possibles (analyse de données). Dans le même temps, elles permettent à toute personne, au sein de toute institution, d'avoir connaissance des données dont elle a besoin, d'y accéder, de les intégrer et de les partager (accès aux données).
3. Cependant, produire des statistiques en temps réel nécessite d'élaborer et d'utiliser de nouvelles méthodes statistiques, qui consistent à:
 - a) rassembler et traiter des données provenant de sources nouvelles, notamment des données administratives et des données issues de l'observation terrestre, afin de produire des statistiques adaptées à l'objectif poursuivi;
 - b) prévoir, à très court terme et/ou à plus longue échéance, les variables clés (production agricole, rendements des cultures, etc.) en utilisant toutes les informations disponibles à ce moment-là.
4. Pour appliquer cette approche, la FAO collaborera avec les Membres de plusieurs manières:
 - a) Les Membres participeront à l'élaboration de ces nouvelles méthodes statistiques. À cet égard, la FAO dirige actuellement, sous la houlette de la Commission de statistique de l'ONU, les travaux du comité d'experts chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales (anciennement Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales). Ce comité, constitué de spécialistes issus d'instituts de statistique nationaux, de ministères de l'agriculture et d'organisations internationales, a approuvé, en mars 2020,

un programme de travail ambitieux pour la période 2020-2023¹, qui prévoit l'élaboration, l'expérimentation et la diffusion de méthodes qui permettent de produire des statistiques en temps réel au niveau national. Une fois mises au point, ces méthodes seront présentées à la Commission de statistique de l'ONU et aux organes directeurs de la FAO pour adoption, de sorte qu'elles fassent l'objet d'un consensus mondial.

- b) La FAO apportera un appui aux systèmes statistiques nationaux, sous la forme d'un transfert de savoir-faire et d'activités de renforcement des capacités, afin qu'ils puissent adopter ces méthodes. En aidant les pays à produire leurs propres statistiques en temps réel, l'Organisation pourra intégrer ces estimations officielles dans son processus de production de données.
- c) Les systèmes statistiques nationaux seront toujours la première source auprès de laquelle la FAO recueillera les informations nécessaires à la production de ses statistiques en temps réel (notamment pour les informations qui permettent de valider et de calibrer les estimations relatives aux superficies cultivées et aux rendements agricoles obtenues à partir de données d'observation terrestre).
- d) S'il n'existe pas de données à jour recueillies sur le terrain et si la collaboration avec les systèmes statistiques nationaux est entravée par différents facteurs, la FAO peut s'appuyer sur des sources de données autres/non officielles pour établir des estimations en temps réel. Dans ce cas, elle appliquera des procédures de validation des données pour indiquer aux Membres les données et les méthodes qui auront servi à élaborer ses statistiques en temps réel et sollicitera leur approbation avant de publier ces informations.

¹ Commission de statistique de l'ONU (2020). Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales E/CN.3/2020/13 <https://unstats.un.org/unsd/statcom/51st-session/documents/2020-13-AgriculturalStats-F.pdf>.